Image not found or type unknown

# DROIT FISCAUX IMMOBILER

Par **Magnum 93230**, le **11/01/2019** à **14:32**

BONJOUR

J AI ACHETÉ UN APPARTEMENT EN 2015 en residence principal projet neuf avec un PTZ à la livraison de cet appartement je l ai loué et ce depuis maintenant 1ans et demi

Car j avais refait ma vie et j habité avec ma compagne en location et je suis toujours locataire dans autre logement

J ai déclaré mes impôts 2018 en loi pinel car zone éligible J ai bénéficié d un abattement fiscal !

J ai appris y a peu qu il fallait pas avoir de PTZ pour etre éligible loi pinel

Je dois racheter mon prêt PTZ quelle sont les solutions pour ne pas etre en défaut au niveau de l administration fiscale car je me retrouve dépourvu !

Pouvez me dire les solutions possible pour que je puisse faire le nécessaire merci d avance

Bien à vous

Par **fabrice58**, le **11/01/2019** à **15:12**

Bonjour,

demander la rectification de votre déclaration, sans pénalités grâce à la loi Essoc. Vous pouvez le faire en ligne sur votre espace grâce à la messagerie sécurisée.

cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés